**1    - ENGAGEMENT DES CLUBS POUR LA SAISON 2020/2021**

**1 Club professionnel**

**Le dossier d’engagement doit être constitué des pièces suivantes :**

1. Une fiche d’engagement dans les compétitions (imprimé ligue à télécharger du site lnf-amateur.dz);
2. Une copie des  statuts de la Société par actions (SSPA) certifiée conforme à l’originale.
3. Une copie du registre de commerce de la SSPA certifiée conforme à l’originale.
4. Une copiede la convention liant le club amateur(CSA) à la Société Sportive par action (SSPA);
5. Une attestation délivrée par une compagnie d’assurance relative aux contrats couvrant l’ensemble des membres du club, pour la saison 2020/2021, conformément au règlement des championnats de football professionnel;
6. Une attestation de consentement du club aux examens médicaux d’avant compétition (voir modèle en annexe);
7. Quitus délivré par la ligue d’origine pour les clubs changeant de ligue et les autres ligues gestionnaires des championnats de jeunes;
8. Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l’infrastructure sportive concernée;   
   8.1. Une fois que les clubs choisiront le stade où ils accueilleront leurs adversaires avant le coup  d’envoi du championnat, ils n’auront plus la latitude de changer de domiciliation sauf pour une  meilleure infrastructure.    
   8.2.Les clubs contraints de jouer en dehors de leur wilaya, peuvent être domiciliés en cours de saison dans le stade de leur wilaya après homologation de celui-ci par la commission concernée.
9. Le paiement des frais d’engagement dans les compétitions et les éventuels arriérés doit se faire par un chèque de banque ou virement bancaire;
10. Le bilan financier de l’exercice 2019  et  le rapport du commissaire  aux comptes y afférent.
11. Les clubs n’ayant pas tenu leur Assemblée Générale Ordinaire de l’exercice 2019,sont dans l’obligation de joindre au dossier d’engagement la dérogation de report délivrée par le tribunal territorialement compétent.